

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION FRITEUSE / PERCOLATEUR / PLANCHA

Lors de la prise en charge se munir d'un chèque de caution à l'ordre de l'association La Bourdenne pour l'obtention du matériel.

Dans une action de mutualisation des achats, les associations de Buzy par le biais financier de BSL ont acquis une **friteuse** et une **plancha** gaz et un **percolateur** afin de les prêter à toutes les associations de Buzy organisatrices de manifestations, fêtes et événements dans le village.

1) Manifestation et matériel souhaité :

Le matériel est à récupérer à l'espace Sagette, propre, vide de tout liquide accompagné d'un chèque de caution (non encaissé).

Nom de l'association :

Nom de la personne prenant en charge le matériel :

Nom de l'évènement :

Lieu :

			Caution
Percolateur	Oui	Non	150 €
Friteuse	Oui	Non	1600 €
Plancha	Oui	Non	1600 €

Chèque de caution : euros

Date de la prise en charge : / / Date de la restitution prévue : / /

2) Retour de manifestation

Le matériel doit être remis en place dans son **conditionnement d'origine, en état de fonctionnement, propre, vide de tout liquide** à l'espace Sagette sous clé.

Toute anomalie de fonctionnement doit être signalée lors de son retour, toute réparation à la suite d'une dégradation constatée sera facturée au responsable de l'évènement. La non-restitution du matériel engendrera l'encaissement du chèque de caution. En cas de non-respect de mise à disposition, un prêt ultérieur pourra être refusé à l'association.

Le transport, le gardiennage et la conservation du matériel jusqu'à leur restitution est à la charge du signataire. Il est de la responsabilité de tous de prendre soin de ces matériels afin de pouvoir en bénéficier le plus longtemps possible.

Etat du matériel à la restitution :

Propre **Sale, vide** **Non vide en état de fonctionnement** **Dysfonctionnement**

Fait en deux exemplaires à Buzy, le

Le représentant de La Bourdenne

L'emprunteur